Compte-rendu CAPD du 17/03/09

Le SNUipp-FSU a lu une déclaration liminaire (voir par ailleurs).
En réponse à notre lecture, l'Inspecteur d'Académie a trouvé nos accusations très sévères. Il a indiqué que la note ministérielle de novembre ne mentionnait pas l'étude de la circulaire du mouvement en CAPD.

Départ en stage CAPA-SH :

Le mode de recrutement pour le départ en formation CAPA-SH a changé cette année. Il ne tient plus compte ni de l'AGS, ni de la bonification pour les personnels ayant exercé dans l'ASH. Le SNUipp avait dénoncé en Groupe de Travail ce manque de transparence et d'équité. Nous avons interrogé l'IA sur le classement proposé par la commission. Nous n'avons eu aucun éclaircissement sur ce point. Pour le SNUipp, cela relève de l'arbitraire.
Le SNUipp a rappelé qu'il n'est pas opposé à une commission départementale mais souhaiterait que celle-ci n'émette qu'un avis favorable ou non, puis que le barème puisse classer les candidats.
Devant notre insistance à vouloir revenir aux règles précédentes, l'IA annonce que la probabilité de départ en stage des listes complémentaires de cette année était très forte (étant donné qu'il n'y avait pas eu d'avis défavorable de la part de la commission).

- Option D

Alors qu'il y a toujours 17 postes en CLIS sans enseignant spécialisé, sur 11 demandes l'IA ne propose que 8 départs en formation, auxquels s'ajoute une proposition d'une reconversion accompagnée. Les 2 autres collègues étant inscrits en liste complémentaire.
Qu'est-ce qu'une reconversion accompagnée?
Pour l'administration : c'est la possibilité pour un enseignant spécialisé de se former dans une autre option sans recommencer toute la formation CAPA-SH et ainsi avoir une formation adaptée.
Pour le SNUipp : C'est une nouvelle façon de faire des économies puisqu'en lieu et place de 15 semaines de formation, ce ne sera que 3 journées de « formation » basés sur des échanges, des visites formatives de conseillers pédagogiques ASH ou de circonscription et de l'IEN ASH et d'éventuelles participations à quelques interventions proposées aux collègues en formation!!!
L'IA a précisé qu'en cas de refus de cette reconversion, le départ en stage serait refusé (même si la liste complémentaire est épuisée)

L'ensemble des représentants du personnel a demandé que tous les candidats puissent partir en stage.
L'IA a refusé arguant que les moyens ne suivaient pas.

- Option F

Pour cette option, l'IA a accordé 6 départs pour 8 candidats, alors qu'il y a en SEGPA 18 postes sans enseignant spécialisé.

Le SNUipp a dénoncé l'absence de départ en formation E et G. L'administration

réalise ainsi une économie de départ en formation. Dans le même temps l'IA ferme les postes E et G, où il n'y a aucun personnel spécialisé. En réponse, il a répété ses propos tenus en CAPD précédente: « J'anticipe au cas où... »

Circulaire « Mouvement »

L'IA nous distribue la circulaire (estampillé d'un gros « document de travail » en travers de la feuille et qui aurait donc du nous être remis 8 jours avant, cf. la déclaration liminaire), en précisant que le texte sera publié le soir même ; ce qui voulait bien dire qu'aucune négociation n'était envisageable. L'IA a essayé d'accélérer la « lecture » en résumant grossièrement les différentes parties de sa circulaire. Ce à quoi nous avons opposé une lecture des différents points.

Les remarques du SNUipp :

- nombre de vœux : insuffisant, il en faudrait à minima 50
- les vœux zone géographiques appelés « regroupement de communes » : nous avons demandé des éclaircissement sur les modalités d'affectation sur ces postes. Les explications n'ont pas été très claires, le sujet n'étant pas complètement maîtrisé(il n'est pas certain que la plateforme de renseignements proposé par l'administration puisse répondre à ce type de question !!!)
- interdiction de postuler sur des postes de maître E ou G si absence de titre: l'IA ne veut pas laisser croire à des collègues qu'ils peuvent s'investir. Devant nos interrogations, l'IA nous a affirmé qu'en l'absence d'enseignant spécialisé, il récupèrerait le poste et le transformerait en Brigade.

Pour l'IA, « c'est mentir aux parents que de mettre des enseignants non spécialisés sur ces postes ». Le SNUipp fait remarquer qu'en SEGPA ou en CLIS, cela ne gêne pas. L'IA nous répond que ce sont des postes avec élèves, contrairement aux E et G.

- le SNUipp a interrogé l'IA sur le type d'affectation des « sans postes » (à ce sujet, il n'y aura plus de CAPD traitant ce sujet mais un simple groupe de travail): ils seront nommés à titre provisoire.
- Nous avons rappelé notre opposition aux diverses bonifications qui ne font que donner l'illusion que l'administration fait quelque chose pour ces personnels.

Il a été obtenu que les syndicats participent aux groupes de travail pour les couplages et pour l'affectation des TD, par contre refus d'accorder les ½ priorités.

Une demande de vote sur l'approbation du projet de mouvement a été demandé: 10 contre, l'administration refusant de voter (décision de l'Inspecteur d'académie).

Questions diverses du SNUipp

- temps partiel à 80% (cas particuliers): l'IA maintient ses refus si ils sont sur autorisation.

- résultats de la session précédente du CAPA-SH?

IA: 19 reçus pour 27 candidats

Alors que nous demandions plus de renseignements, l'IA nous a répondu qu'il

aurait fallu être plus explicite dans la question, il a estimé que les chiffres donnés répondaient parfaitement à la question posée!!!

- y a-t-il eu des refus d'autorisation d'absence à des stages académiques?
IA: non sauf problème de remplacement

- nombre de classes sans remplaçants, sur quelles durées?
IA: 133 classes chaque jour sans remplaçant. A ce sujet, l'IA nous annonce qu'un stage T1 a été annulé.

- postes vacants dans le département?
IA: 23 à ce jour, la liste est donnée en fin de séance

- demande d'intervention de l'IA pour que les contrats CAV ne connaissent plus de retard de salaire comme le mois dernier
L'IA indique qu'il est intervenu auprès du recteur.

- Qu'est-il envisagé pour les décharges des directeurs 4 classes et pour la formation continue du fait de la baisse programmée du nombre de PE2?
IA: « On y réfléchit » !!!

- Pourquoi les lauréats du CAPA-SH de cette année ont-ils reçu en cours d'année un nouvel arrêté les nommant à titre définitif ?
D'après l'IA, c'est pour qu'ils touchent immédiatement leur NBI.

Autres questions diverses proposées par les autres syndicats

- cas particulier d'un ineat
IA nous répète qu'il n'a pas eu l'autorisation de recruter des ineats
- cas particulier pour le 80%